



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

AVIS PUBLIC

Séances extraordinaires
Adoption des prévisions budgétaires 2026
Adoption du plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028

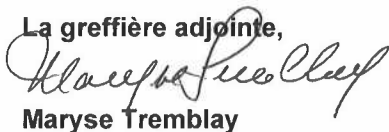
Avis public est par la présente donné, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

- **Que** la séance extraordinaire portant sur l'adoption des prévisions budgétaires 2026 aura lieu au 87, rue St-André, le 19 janvier 2026 à 19 h à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.
- **Que** la séance extraordinaire portant sur l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 aura lieu au 87, rue St-André, le 19 janvier 2026 à 19 h 30 à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.
- **Que** la séance extraordinaire portant sur l'adoption des Règlements de tarification pour l'année 2026 aura lieu le 19 janvier 2026 à 19 h 45 à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis est également donné que les délibérations du conseil et la période de questions pour les contribuables, lors de ces séances extraordinaires, porteront exclusivement sur le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 et leur adoption.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le 16 décembre 2025.

La greffière adjointe,



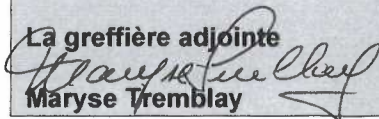
Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au www.ville.metabetchouan.qc.ca et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 16 décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 décembre 2025.

La greffière adjointe



Maryse Tremblay